



# TCA

## prime téléphone

### un pas en avant, un (grand) pas en arrière...



Les agents de la TCA affectés sur un emploi de plate-forme d'accueil téléphonique ont obtenu en 2014 une ACF spécifique. Ils l'ont gagnée par leurs luttes et par les négociations menées par la CGT.

Le 26 novembre 2015, des nouveaux agents, affectés au mouvement du 1er septembre 2015, ont appris par le service RH de la direction régionale qu'ils n'auraient pas droit à cette prime pour leurs mois de formation et qu'ils devraient donc rembourser ce qu'ils avaient perçu. Pour certains, compte tenu que la paie de décembre est déjà arrêtée, cela aurait représenté jusqu'à 4 mois de prime, soit plus de 320€ en net !

**La CGT a immédiatement réagi, en interpellant la direction du poste puis la direction régionale pour dénoncer cette décision inique ! Le syndicat a demandé avec force le retrait de la mesure et le retour au versement sans conditions de la prime pour tous les agents, en menaçant la direction d'une mobilisation très forte de la part des agents de la TCA si elle persistait.**

#### Nos arguments :

- **c'est une injustice à l'intérieur de la TCA** : tous les agents, jusque-là, ont perçu la prime dès leur arrivée (mouvements de mutation de septembre 2014 et 2015) ;
- **c'est une injustice en général** : il existe différentes rémunérations accessoires liées à des fonctions (cadres supérieurs, inspecteurs de direction, centres d'encaissement, publicité foncière, etc.) et pour les agents concernés, on n'a jamais attendu qu'ils soient complètement formés et opérationnels pour leur verser leur prime. Elle leur a été payée dès le premier mois dans la fonction ;
- cela équivaudrait à faire payer aux agents leur formation.

**Une pétition CGT a circulé dès le lendemain dans la TCA, signée très massivement par les collègues, solidaires des nouveaux agents !**

Le 3 décembre, le chef du pôle pilotage et ressources de la DRFIP a donné réponse à la CGT :

- il s'agirait d'une décision liée à l'interprétation que la DG aurait faite de la note d'application de la prime, née d'une question posée par la DRFIP35 à la centrale : « *doit-on payer la prime à une agente en congé de maternité ?* ». La réponse aurait été positive mais la DG aurait par contre dit à cette occasion que cette prime ne devait pas être payée aux agents avant qu'ils soient opérationnels sur la plate-forme,
- mais cependant, **le directeur régional a décidé de ne pas appliquer la décision rétroactivement** et donc de ne pas remettre en cause la prime pour tous les agents actuellement en poste (**pas de remboursement et versement si certains n'ont pas eu tous les mois**),
- de ce fait, il y aurait **remise en cause pour l'avenir** donc à partir des arrivées du mouvement de mars 2016 (après une réunion avec les chefs de services concernés -car les agents du CGSR ont la même prime- avant de décider les modalités).

## Réponses de la CGT :

- nous prenons acte de la décision pour les agents en poste et nous veillerons à son application,
- mais nous contestons la décision pour l'avenir car :
  - l'**interprétation** de la note par la direction générale est **erronée** et **restrictive**,
  - c'est **une grave injustice** si elle ne s'applique qu'aux seuls agents de plateforme téléphonique de la TCA et des CGSR, qui seraient les seuls à devoir attendre d'être parfaitement opérationnels avant de percevoir l'ACF.
  - c'est **un précédent dangereux** car elle peut remettre en cause les conditions de versement de **toutes** les primes liées à une fonction. Il y aurait alors un gros risque pour des milliers d'agents...

A l'issue de cet échange, le directeur a admis la justesse des arguments CGT et a annoncé qu'il allait reprendre contact avec la DG. A suivre... mais pour la CGT pas question d'accepter un recul, même pour l'avenir !

En jouant aux apprentis-sorciers, ceux qui ont initié cette affaire ont ouvert la boîte de Pandore. Les conséquences de cette tentative de faire quelques économies de bout-de-chandelle (sur le dos des agents...) risquent de dépasser très largement leur objectif !

Un autre point appelle également un commentaire de la CGT : qu'on se soit posé la question de la prime pour une femme en congé de maternité est profondément choquant !

La CGT se bat pour l'égalité femme/homme et ne peut donc pas admettre qu'en 2015 des responsables administratifs puissent encore se poser ce type de questions et les faire remonter à la centrale ! Les carrières des femmes ne sont-elles déjà pas suffisamment pénalisées par rapport à celles de leurs collègues masculins sans qu'on se pose la question d'en rajouter ?

# La CGT se félicite d'avoir fait reculer la direction avec les agents, mais elle les appelle à rester vigilants pour l'avenir.

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT**  
**Je participe, je me syndique !**



Nom :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Temps partiel :

%

Poste – service :

Adresse mail :

Date :

Signature :

(à remettre à un militant CGT ou envoyer à : CGT - DRFIP 35 - Cité administrative - Av. Janvier - 35021 RENNES cedex 2)